NOTE D'INFORMATION

UPLINE PATRIMOINE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26134 en date du 19/06/2026.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

YH
YCH

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT, sise à **Casablanca Finance City (CFC) lot 64 angle Bd AEROPOSTAL Main Street B-20100 Casablanca**, représentée par **Monsieur Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Youssef CHARAFE-EDDINE

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca
Tél: 05 22 99 71 71 - Fax : 05 22 99 71 75

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

YSH

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE PATRIMOINE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038556**
- Date et référence de l'agrément : **22/04/2026, GP26067**
- Date de création : **22/11/2019**
- Siège social : **Casablanca Finance City (CFC) lot 64 angle Bd AEROPOSTAL Main Street B- 20100 Casablanca.**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : du **01/10** au **30/09**
- Apport initial : **1.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000** Dirhams
- Société de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT,** sise à **Casablanca Finance City (CFC) lot 64 angle Bd AEROPOSTAL Main Street B- 20100 Casablanca,** représentée par **Monsieur CHARAFE-EDDINE.**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire,** sis à **101, Bd Zerktouni, Casablanca,** représenté par **Messieurs Reda MEKKI BERRADA et Rachid MOUSSADI.**
- Société chargée de la commercialisation :

Société chargée de la commercialisation	Responsable à contacter	Téléphone
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	Mme Nadia KADA	05 22 99 71 71

- Commissaire aux comptes : **A. SAAÏDI & ASSOCIES** représenté par **Mme BAHAA SAAÏDI.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**
- Indice de référence : **75% MBI tel que publié par BMCE Capital + 25% MASI RENTABILITE BRUT tel que publié par la Bourse des valeurs de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est de permettre à la MATU de bénéficier du rendement du marché obligataire tout en profitant des opportunités du marché boursier. Aussi, le fonds a pour objectif de surperformer son indice de référence.**

 Stratégie d'investissement : **Le FCP est un fonds "Diversifié".**

 Le FCP sera investi à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors parts ou actions d'OPCVM Actions et liquidité, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, inscrits à la cote de la bourse des valeurs ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors parts ou actions d'OPCVM Obligations, parts ou actions d'OPCVM monétaires, liquidité et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

 L'investissement en actions et titres de créances ne peut pas être nul.

 Aussi, le fonds pourra aussi effectuer des opérations de pension et prêt-emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Par ailleurs, le fonds peut consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le fonds pourra investir dans :

 - Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription détachés des actions ou certificats, inscrits à la cote de la bourse des valeurs ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public ;

 - Titres de créances négociables : Bons de Sociétés de Financement, Billets de Trésorerie, Certificats de Dépôts ;

 - Titres de créances émis ou garantit par l'Etat ;

 - Obligations ;

 - Titres émis par les fonds de placement collectif en titrisation (FPCT) ;

 - Parts ou Actions d'OPCVM dans la limite de 30% de l'actif net ;

 - Titres émis par les organismes de placement collectif en capital (OPCC) ;

 - Dépôts à terme dans une durée qui ne dépasse pas 12 mois.
- Durée de placement recommandée : **3 ans.**
- Souscripteurs concernés : **La Mutuelle d'Assurances des Transporteurs Unis (MATU)**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC

VSF

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **19/12/2019.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, la valeur liquidative est calculée tous les jours. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative et les commissions de souscription et de rachat seront affichées dans les locaux de la société de gestion. Elles seront également publiées sur le site électronique de la société de gestion ainsi que dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès d'Upline Capital Management, chaque jour ouvré avant 11h 30min, pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, les demandes de souscription et de rachat seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante**
- Affectation des résultats : **Mixte. Le Conseil d'Administration, de la société de gestion décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice. Cette décision est actée par un procès-verbal. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.**

 L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

 Dénomination : Banque Centrale Populaire ; Adresse : 101, Bd Zerktouni, Casablanca ; Téléphone : 0522 20 25 33.

 Le porteur de parts sera informé par Upline Capital Management par mailing ou courrier et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.
- Régime fiscal : **Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.

 - Commission de rachat maximale :
 Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés.

 - Cas d'exonération :
 Ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.

- Frais de gestion :
 2% HT l'an maximum. Le calcul et provisionnement des frais de gestion se fait à chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par UPLINE CAPITAL MANAGEMENT, détenues en portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	10.000 MAD HT
2- FRAIS DE PUBLICATION	20.000 MAD HT
3- COMMISSION DU DÉPOSITAIRE	0,01% HT
4- COMMISSION AMMC	0,025% HT
5- FRAIS MAROCLEAR (COMMISSION DE GESTION DU COMPTE EMISSION)	3.600 MAD HT
6- FRAIS MAROCLEAR (DROIT D'ADMISSION)	SELON TARIFICATION EN VIGUEUR
7- PRESTATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE GESTION	Frais de gestion fixe et frais de gestion variable selon les taux convenus dans le mandat de gestion

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC

Y.S.